NATIONS UNIES **E**

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

EB.AIR/GE.1/2005/2
29 septembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Organe directeur du Programme concerté de surveillance
continue et d'évaluation du transport à longue distance
des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)

RAPPORT SUR LA VINGT-NEUVIÈME SESSION

Introduction

1. L'Organe directeur a tenu sa vingt-neuvième session à Genève du 5 au 7 septembre 2005. Ont participé à la session des représentants des Parties à la Convention ci-après: Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Communauté européenne.

2. Des représentants de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et des quatre centres de l'EMEP (Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI), Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC), Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) et Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O)) étaient présents.

3. M. J. SCHNEIDER (Autriche) a présidé la réunion.

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

GE.05-32164 (F) 081205 131205

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. L'Organe directeur a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document EB.AIR/GE.1/2005/1.

II. ADOPTION DU RAPPORT SUR LA VINGT-HUITIÈME SESSION

5. L'Organe directeur a adopté le rapport sur sa vingt-huitième session (EB.AIR/GE.1/2004/2).

III. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION DE L'ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION ET DES ACTIVITÉS MENÉES PAR LE BUREAU DE L'EMEP, Y COMPRIS DANS LE CADRE DE SA COOPÉRATION AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL DES EFFETS

6. M. K. BULL, Chef de l'Équipe de la prévention de la pollution à la Division de l'environnement et de l'habitat de la CEE, a fait le point sur l'état actuel de la Convention et de ses protocoles ainsi que sur les principales décisions prises par l'Organe exécutif à sa vingt-deuxième session, notamment concernant la constitution de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, de l'Équipe spéciale des métaux lourds et du Groupe d'experts des particules. Il a indiqué que le Protocole de Göteborg était entré en vigueur le 17 mai 2005. Tous les exposés présentés au cours de la session seraient disponibles sur le site Web de la Convention (www.unece.org/env/lrtap).

7. Le Président du Groupe de travail des effets, M. H. GREGOR (Allemagne), a fait part des résultats de la vingt-quatrième session de ce groupe, tenue peu auparavant (EB.AIR/WG.1/2005/2). Il a appelé l'attention sur la version révisée de la stratégie à long terme du Groupe de travail, en notant en particulier les synergies avec les effets des changements climatiques. Il a relevé aussi qu'un nouvel ensemble de règles relatives aux données serait examiné par le Bureau de l'EMEP afin d'élaborer des règles applicables aux activités relevant de la Convention.

8. Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, M. R. BALLAMAN, a appelé l'attention sur l'état actuel des travaux liés à l'examen des trois protocoles les plus récents, aux particules, au transport hémisphérique des polluants atmosphériques et à la coopération avec les pays d'Europe occidentale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC). Il a fait observer qu'il fallait travailler sur les questions de la surveillance et des inventaires des émissions et a renvoyé au tableau des contributions au réexamen du Protocole de Göteborg qui avait été communiqué à l'Organe directeur dans un document informel. La question de savoir si les particules primaires devraient être prises en considération en tant qu'élément supplémentaire d'une version révisée du Protocole de Göteborg ou sous la forme d'un protocole distinct n'a pas encore été tranchée et l'Organe directeur pourrait fournir les éléments nécessaires à cette prise de décision. M. Ballaman a insisté sur la nécessité d'un plan d'action et d'un calendrier réalistes afin de soutenir les pays de l'EOCAC qui adhèrent aux protocoles à la Convention et les mettent en œuvre.

9. Le Président a présenté le rapport de synthèse sur les travaux réalisés par le Bureau de l'EMEP entre les vingt-huitième et vingt-neuvième sessions de l'Organe directeur, notamment dans le cadre de sa coopération avec le Groupe de travail des effets (EB.AIR/GE.1/2005/9). Il a rendu compte des travaux de la réunion conjointe des bureaux de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, tenue à Genève le 24 février 2005 (http://www.unece.org/env/emep/welcome.html), en insistant sur le fait que ces réunions conjointes étaient très utiles et qu'il était prévu de les maintenir. Le Président a fait observer que le document sur les priorités futures concernant la Convention (EB.AIR/GE.1/2005/13) renfermait le résumé des conclusions et recommandations de l'atelier tenu à Göteborg du 25 au 27 octobre 2004. La délégation suédoise a annoncé que le rapport intégral de l'atelier avait été publié récemment et qu'il pouvait être consulté sur l'Internet à l'adresse http://asta.ivl.se/Workshops/WORKSHOPREPORT.pdf.

10. L'Organe directeur, qui a pris acte de ces informations et a décidé d'en tenir compte au cours de ses discussions:

a) A pris note du rapport sur les activités du Bureau de l'EMEP;

b) A pris note également des informations données par les Présidents du Groupe de travail des effets et du Groupe de travail des stratégies et de l'examen;

c) A pris acte des résultats de la réunion conjointe des bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets et a décidé d'en tenir compte lorsqu'il élaborerait son plan de travail;

d) S'est déclaré prêt à coopérer avec le Groupe de travail des effets pour veiller à ce qu'il soit correctement donné suite aux objectifs prioritaires de la Convention.

IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS EN 2005 ET FUTURS TRAVAUX

11. Le Président a invité l'Organe directeur à examiner séparément chaque domaine de travail, en confrontant les résultats obtenus en 2005 au plan de travail qui avait été adopté pour la Convention (ECE/EB.AIR/79/Add.2, annexe XII, activité 2) et en tenant compte du projet de plan de travail pour 2006 (EB.AIR/GE.1/2005/10), qui serait examiné au titre du point 6 de l'ordre du jour.

A. Acidification, eutrophisation et photo-oxydants

12. Mme L. TARRASON (CSM-O) a donné un aperçu des activités de surveillance et de modélisation de l'acidification, de l'eutrophisation et des photo-oxydants, y compris de l'état d'avancement des travaux du CCQC, des travaux du CMEI, des propres travaux du CSM-O et des échanges de vues qui avaient eu lieu au sein de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation (EB.AIR/GE.1/2005/3). Elle a relevé en particulier la question de la variabilité météorologique de différents indicateurs de la qualité de l'air et les conséquences de cette variabilité sur le réexamen du Protocole de Göteborg, et a présenté les travaux prévus jusqu'en 2007. Mme Tarrason a appelé l'attention sur le rapport de situation 1/05 de l'EMEP. S'agissant du réexamen du Protocole de Göteborg, elle a insisté sur le fait qu'il importait de s'assurer de la représentativité de la météorologie, de sorte que cinq années différentes,

y compris 2003, ont été proposées pour le réexamen, ces années étant choisies en fonction de l'accessibilité des données et de la représentativité climatologique.

13. Au cours du débat qui a suivi, certains ont été d'avis qu'il ne fallait tirer aucune conclusion hâtive au sujet de la base utilisée pour une moyenne sur quatre ou cinq ans, dans la mesure où le choix des années peut avoir des conséquences importantes sur la distribution des effets entre les pays, et que la question devrait être analysée de façon plus approfondie et de façon concertée entre le CSM-O et le CMEI. M. S. DUTCHAK (CSM-E) a fait observer que la variabilité météorologique était étudiée aussi par le CSM-E et a proposé que la question soit examinée de façon plus exhaustive, et sous un angle technique, par l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, le CSM-E fournissant, de son côté, un complément d'information sur la variabilité météorologique. Selon la délégation suédoise, les tendances météorologiques à long terme avaient leur importance et la question devrait être examinée sous un éclairage intéressant davantage les décisions en matière de modèles d'évaluation intégrée.

14. L'Organe directeur a indiqué que, en dépit de l'évolution satisfaisante du modèle de l'EMEP au cours des années écoulées, les limites observées précédemment dans la reproduction des niveaux de pollution avaient ressurgi en 2003. La définition des distributions de fréquence de certains des principaux polluants posait toujours problème et il faudrait améliorer la modélisation des particules, notamment en ce qui concerne les espèces carbonées. En mettant en œuvre la stratégie de surveillance de l'EMEP, en particulier aux degrés 2 et 3, et en affinant l'échelle du modèle, on contribuerait à expliciter ce dernier. Il faudrait, à court terme, accorder la priorité à la question des limites du modèle, avec leurs retombées sur l'évaluation intégrée.

15. L'Organe directeur:

a) A fait part de sa satisfaction au CSM-O, au CMEI et au CCQC pour les progrès des travaux concernant l'acidification, l'eutrophisation et les photo-oxydants;

b) A pris note du rapport de situation 1/05;

c) A recommandé que la question de la variabilité météorologique soit analysée de façon plus approfondie par le CSM-O en coopération avec le CMEI et en suivant les orientations que donnerait l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée;

d) A pris note de la nécessité d'affiner le modèle de l'EMEP et de l'importance des données de surveillance des degrés 2 et 3 pour la validation du modèle.

B. Métaux lourds

16. M. S. DUTCHAK a donné un aperçu des activités de surveillance et de modélisation des métaux lourds, y compris de l'état d'avancement des travaux du CCQC, des propres travaux du CSM-E, des discussions au sein de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation (EB.AIR/GE.1/2005/3) et des travaux prévus jusqu'en 2007. Il a présenté le rapport de situation 2/05 de l'EMEP sur le plomb, le cadmium et le mercure. Il a souligné les écarts entre les valeurs modélisées et les valeurs mesurées des concentrations et des dépôts de métaux lourds, surtout si l'on exploitait les données d'émission présentées par les Parties, ce qui a soulevé des questions importantes au sujet de la qualité des données. M. Dutchak a insisté sur le fait que, pour que le Protocole sur les métaux lourds puisse être réexaminé, il fallait que l'Équipe spéciale

du transport hémisphérique des polluants atmosphériques contribue à l'étude du transport intercontinental du mercure. Il a par ailleurs appelé l'attention sur les préparatifs du prochain atelier consacré à l'examen des modèles du CSM-E, qui se tiendrait les 13 et 14 octobre 2005 à Moscou.

17. Selon plusieurs délégations, le CSM-E devrait indiquer clairement si le réexamen du Protocole devrait s'appuyer sur les données soumises par les Parties ou sur des estimations d'experts. Certaines ont fait également observer que toutes les données de ce type ainsi que les cartes des dépassements des charges critiques qui leur sont associées devraient être qualifiées de «préliminaires». La délégation du Royaume-Uni a insisté sur le fait que la solution de ces incertitudes dépendait de la coordination entre les activités des organes relevant de la Convention.

18. M. GREGOR a indiqué que les données relatives aux charges critiques des métaux lourds issues de l'appel à données lancé dernièrement par le Centre de coordination pour les effets (CCE) avaient été adoptées par le Groupe de travail des effets et que leur exploitation avait été recommandée dans le cadre de la Convention. Il a insisté sur la nécessité de disposer de données de dépôt révisées pour les activités du Groupe de travail prévues en 2006.

19. La délégation allemande a rendu compte de l'état d'avancement de l'étude comparée des mesures du mercure.

20. L'Organe directeur:

a) A pris acte avec satisfaction des travaux et des progrès accomplis dans la surveillance et la modélisation des métaux lourds au CCQC et au CSM-E;

b) A pris note du rapport de situation 2/05;

c) S'est félicité des préparatifs entrepris par le CSM-E pour l'examen de son modèle dans le cadre d'un atelier prévu les 13 et 14 octobre 2005 et a invité les Parties à faire participer leurs experts à cet atelier;

d) S'est inquiété des écarts entre les valeurs modélisées et les valeurs mesurées des concentrations lorsque les données utilisées étaient celles qui étaient communiquées par les Parties et a invité le CSM-E à étudier cette question de plus près en coopération avec les organes appropriés de la Convention tels que l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions;

e) A noté que le CSM-E s'employait à modéliser le mercure à l'échelle planétaire et a invité ce dernier à coopérer avec l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques sur cette question.

C. Particules

21. M. K. TORSETH (CCQC) a donné un aperçu des activités de surveillance et de modélisation des particules dans l'atmosphère (rapport de situation 4/05 de l'EMEP), ainsi que de l'état d'avancement des travaux du CSM-O et du CMEI, des propres travaux du CCQC, des travaux de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation (EB.AIR/GE.1/2005/3) et des travaux prévus jusqu'en 2007.

22. Mme M. WICHMANN-FIEBIG, Coprésidente du Groupe d'experts des particules, a informé l'Organe directeur des résultats de la première réunion du Groupe d'experts. Elle a indiqué que des solutions existaient dans la plupart des pays pour réduire les particules et que le potentiel des pays de l'EOCAC en la matière était considérable. Les questions soulevées par le Groupe d'experts au sujet de la robustesse des données d'émission, des sources, des tendances et des solutions connexes en matière de réduction des émissions de particules seraient examinées lors d'un atelier prévu à Londres en novembre 2005. M. SCHNEIDER a annoncé que l'Organisation mondiale de la santé publierait sous peu une étude sur les effets sanitaires des particules provenant de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance intitulée «Health Effects of Particulate Matter from Long-range Transboundary Air Pollution».

23. L'Organe directeur:

a) A félicité le CSM-O, le CMEI et le CCQC pour leurs travaux sur les particules et s'est déclaré satisfait de l'avancement des travaux;

b) A pris note du rapport de situation 4/05;

c) A engagé les Parties à faire davantage pour améliorer la notification de leurs données concernant les émissions de particules;

d) S'est félicité de l'élargissement du champ de la surveillance des particules et a prié instamment les Parties d'appliquer intégralement la stratégie de surveillance de l'EMEP;

e) A pris note de l'initiative de création d'un supersite européen sur les aérosols (European Aerosols Supersite);

f) A souligné qu'il fallait intensifier les travaux sur les espèces carbonées, en particulier les aérosols organiques secondaires, si l'on voulait améliorer la performance des modèles;

g) A pris acte des résultats de la réunion du Groupe d'experts des particules et s'est déclaré favorable aux travaux futurs de ce groupe.

D. Polluants organiques persistants

24. M. V. SHATALOV (CSM-E) a donné un aperçu des activités de surveillance et de modélisation des polluants organiques persistants (POP) ainsi que de l'état d'avancement des travaux du CCQC, des propres travaux du CSM-E, des activités de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation (EB.AIR/GE.1/2004/3) et des travaux prévus jusqu'en 2007. Il a appelé l'attention sur le rapport de situation 3/05 de l'EMEP et sur les contributions du CSM-E au réexamen du Protocole relatif aux POP. Il a signalé une légère amélioration dans la notification des données d'émission et de surveillance des POP et a souligné que les résultats des modèles et les concentrations mesurées étaient généralement concordants.

25. Dans le débat qui a suivi, certains participants ont appelé l'attention sur le fait que la qualité de certaines des données d'émission disponibles sur les POP laissait à désirer. L'Organe directeur a indiqué que les données présentées par les pays et les estimations d'experts pouvaient très bien servir aux fins de comparaison avec les données de mesure.

26. La République tchèque a annoncé qu'elle mettait en place le futur centre d'Europe centrale et orientale pour les POP. Cette institution, qui fonctionnerait sous l'égide du Ministère de l'environnement et serait hébergée à l'Université Masaryk de Brno (République tchèque), contribuerait aux travaux de l'EMEP et collaborerait étroitement avec le CSM-E et le CCQC tout en centrant ses activités sur les problèmes de pollution aux POP en Europe centrale et orientale.

27. L'Organe directeur:

a) A pris note du rapport du CSM-E et a félicité le CSM-E et le CCQC pour leurs travaux et leurs résultats;

b) A pris note du rapport de situation 3/05;

c) A engagé les Parties à faire davantage pour améliorer la notification de leurs données concernant les émissions de POP;

d) A noté que la surveillance des POP était en amélioration mais a fait observer qu'il fallait continuer de s'efforcer d'améliorer la qualité et la couverture de cette surveillance;

e) S'est félicité des préparatifs de l'examen du modèle du CSM-E relatif aux POP lors de l'atelier des 13 et 14 octobre 2005 et a invité les Parties à faire participer leurs experts à cet atelier;

f) A relevé l'importance du transport hémisphérique des POP et a invité le CSM-E à continuer de collaborer avec l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques;

g) S'est félicité de l'initiative de la République tchèque de créer un centre d'Europe centrale et orientale pour les POP et a encouragé la future institution à collaborer avec l'EMEP.

E. Mesures et modélisation

28. Mme L. JALKANEN (OMM), Coprésidente de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, a rendu compte de l'état d'avancement des travaux de cette équipe, notamment des résultats de sa sixième réunion tenue à Zagreb du 4 au 7 avril 2005 (EB.AIR/GE.1/2005/3).

29. M. R. DERWENT (Royaume-Uni), Coprésident de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, a présenté les résultats d'un atelier qui avait été accueilli par le CCQC à Oslo en novembre 2004 pour étudier les méthodes d'application de la stratégie de surveillance. Il a présenté aussi les travaux prévus par l'Équipe spéciale, en appelant l'attention sur les quatre points supplémentaires qu'il était proposé d'inscrire au plan de travail, notamment un rapport sur l'évaluation des particules. Il a souligné que le modèle de l'EMEP ne rendait pas pleinement compte des PM 10 et PM 2,5 et que l'Équipe spéciale s'en remettrait aux experts nationaux pour rassembler les informations utiles sur la composition des particules. La question serait examinée à la septième réunion de l'Équipe spéciale et lors d'un atelier qui serait organisé sur ce point à l'automne 2006.

30. M. TORSETH a fait le bilan de l'application de la stratégie de surveillance, en faisant observer que la seule manière de parvenir à une exécution efficace des activités de surveillance aux degrés 2 et 3 passait par une coordination des activités avec les projets de la Communauté européenne et les projets nationaux de recherche. Il a relevé avec satisfaction que de nombreux pays dont les activités de mesure étaient précédemment minimes s'efforçaient désormais d'appliquer le degré 1. Toutefois, le CCQC ne disposait pas d'information sur tous les pays.

31. Le représentant de la Suède a insisté sur l'importance des analyses d'incertitude et sur les distorsions des modèles sous-jacents et des données destinées aux modèles d'évaluation intégrée et a été d'avis que l'Équipe spéciale devrait poursuivre ses travaux sur la question des incertitudes.

32. Plusieurs délégations ont fait observer qu'il fallait disposer pour la fin 2006 d'informations sur l'évaluation des particules afin de permettre l'examen du Protocole de Göteborg, et ont recommandé que l'atelier prévu soit organisé aussitôt que possible en 2006. Certaines ont recommandé aussi qu'un plan plus détaillé du rapport sur l'évaluation des particules, mettant en évidence les différentes responsabilités, soit établi, si possible, à temps pour la deuxième réunion du Groupe d'experts des particules, prévue les 7 et 8 novembre à Londres.

33. La délégation de la Communauté européenne a indiqué que la Commission européenne finançait une activité visant à chiffrer le coût des effets des particules sur la santé et que cette étude pouvait étayer les travaux de l'EMEP. Le deuxième document de position sur les particules, établi dans le cadre du programme de la Commission européenne «Un air pur pour l'Europe» (CAFE) et publié à la fin 2004, devrait lui aussi être pris en considération lors de l'élaboration du rapport sur l'évaluation des particules.

34. La délégation française a dit que son pays participerait volontiers aux travaux sur les quatre points supplémentaires, notamment sur l'évaluation des particules et de l'ozone à l'échelle urbaine. Elle a précisé par ailleurs que ces activités devraient être coordonnées avec des activités analogues de la Communauté européenne, notamment les projets CITYDELTA et MEDIDELTA.

35. M. DERWENT a mis en évidence le rôle important que jouaient les experts nationaux dans ces travaux et est convenu que, aux fins du rapport sur l'évaluation des particules, il fallait sans tarder rapprocher les projets européens en cours (par exemple les projets CREATE, COST, ACCENT) des travaux dans le cadre de l'EMEP. Étant donné la brièveté des délais, il a insisté sur le rôle important du CSM-O.

36. Mme TARRASON a porté à la connaissance de l'Organe directeur les mesures entreprises pour donner accès sur l'Internet au code des sources du modèle de l'EMEP.

37. Lors d'un tour de table, les Parties se sont informées mutuellement de ce qu'elles entendaient faire pour mettre en œuvre la stratégie de surveillance de l'EMEP. L'Organe directeur a jugé encourageant de savoir que la plupart des Parties s'efforçaient de créer des sites nouveaux ou de mettre à niveau ceux qui existaient déjà afin de répondre aux impératifs découlant de la stratégie. Le représentant de la Communauté européenne a indiqué la législation communautaire en vigueur à l'appui des activités générales de surveillance menées par l'EMEP.

La quatrième directive fille sur la qualité de l'air faisait obligation aux pays de mettre en place une station de surveillance pour chaque centaine de milliers de km^2.

38. L'Organe directeur:

a) A pris note du rapport de l'Équipe spéciale et s'est félicité du travail accompli par celle-ci ainsi que par le CSM-O, le CSM-E et le CCQC;

b) A pris note, en s'en félicitant, des activités prévues par les Parties pour mettre en œuvre la stratégie de surveillance, a invité celles-ci à poursuivre leurs efforts et a prié le CCQC de continuer de coordonner les travaux engagés par les Parties à cette fin et de leur apporter son soutien;

c) A accueilli avec satisfaction la campagne de surveillance de 2006 coordonnée par le CCQC et a invité les Parties à y participer;

d) S'est félicité de la proposition de l'Équipe spéciale d'élaborer un rapport sur l'évaluation des particules et a invité les Coprésidents à établir dès que possible un plan d'ensemble de ce rapport et à définir à qui incomberaient les différentes responsabilités de ce travail, et ce de préférence à temps pour la deuxième réunion du Groupe d'experts des particules, prévue les 7 et 8 novembre à Londres;

e) A prié le CCQC d'améliorer encore le manuel de l'EMEP et de veiller à ce que les activités de surveillance des Parties soient harmonisées;

f) S'est félicité de l'ouverture du code des sources du modèle de l'EMEP et a encouragé les experts nationaux à l'utiliser;

g) A invité l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation à poursuivre ses travaux sur les incertitudes de la surveillance et de la modélisation en coopération avec le CMEI et l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée;

h) A accueilli avec satisfaction les activités supplémentaires qui étaient présentées dans le rapport de l'Équipe spéciale (EB.AIR/GE.1/2005/3) et a invité les Coprésidents de l'Équipe spéciale à établir un plan de travail plus détaillé sur ces questions afin que le bureau de l'EMEP puisse l'examiner à sa prochaine réunion;

i) A exprimé sa gratitude au Royaume-Uni et à l'OMM de prendre la tête de l'Équipe spéciale et à la Finlande d'offrir d'accueillir sa septième réunion, du 10 au 12 mai 2006.

F. Modèles d'évaluation intégrée

39. M. R. MASS, Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, a rendu compte de l'état d'avancement des travaux sur les modèles d'évaluation intégrée et a passé en revue, notamment, le modèle RAINS (EB.AIR/GE.1/2005/6) ainsi que les résultats de la trentième réunion de l'Équipe spéciale, tenue à Berlin du 25 au 27 mai 2005 (EB.AIR/GE.1/2005/5). Il a annoncé aussi qu'un atelier sur les mesures de caractère non technique se tiendrait du 7 au 9 décembre 2005 à Göteborg (Suède) et a présenté le plan d'action pour les pays de l'EOCAC, établi par l'Équipe spéciale.

40. M. M. AMANN (CMEI) a présenté un plan d'ensemble détaillé des travaux menés par le CMEI en 2004 et en 2005, en faisant ressortir les résultats des scénarios de référence élaborés dans le cadre du programme CAFE à l'intention des États membres de l'Union européenne. Il fallait aussi valider les données des pays non membres de l'Union européenne, et cela exigeait un financement. M. Amann a souligné la conclusion selon laquelle les calculs ne reproduisaient pas dans son intégralité la masse des particules et qu'il fallait se concentrer sur la fraction anthropique des particules.

41. Dans le débat qui a suivi, l'Organe directeur a indiqué que des projets tels que EURODELTA et CITYDELTA étaient très utiles, mais plusieurs délégations ont recommandé que les résultats du projet CITYDELTA, qui reposaient sur les données de huit villes européennes seulement, soient exploités avec précaution dans la construction de modèles d'évaluation intégrée. M. Amann a expliqué la procédure d'intégration des résultats de CITYDELTA concernant les particules dans les modèles d'évaluation intégrée. Les relations fonctionnelles permettant d'estimer l'accroissement urbain étaient dérivées du projet CITYDELTA, les calculs étaient faits pour 200 villes et les résultats étaient comparés aux mesures des particules en zone urbaine. M. Amann a indiqué que l'on disposait de peu de mesures et que certaines d'entre elles étaient insuffisamment documentées mais que la situation s'améliorait. De l'avis de certains, il serait utile de donner accès aux calculs pour chaque ville afin que les résultats puissent être contrôlés par les experts nationaux.

42. En ce qui concerne la méthode de fixation des objectifs à appliquer pour le réexamen du Protocole de Göteborg, l'Organe directeur est convenu qu'un ensemble d'approches différentes devrait être présenté au Groupe de travail des stratégies et de l'examen et à l'Organe exécutif afin de permettre aux Parties de retenir celles qui seraient le plus adaptées.

43. S'agissant de la participation des pays de l'EOCAC à la construction de modèles d'évaluation intégrée, M. Ballaman a été d'avis que ces pays devraient ratifier le Protocole EMEP en toute priorité.

44. L'Organe directeur:

a) A pris note du rapport de l'Équipe spéciale, en exprimant sa gratitude au Président, au pays chef de file et à l'IIASA, qui abritait le CMEI;

b) A pris note avec satisfaction des travaux sur les modèles d'évaluation intégrée qui avaient été accomplis par le CMEI grâce à un financement partiel du Fonds d'affectation spéciale pour les activités de base qui n'étaient pas prises en charge au titre du Protocole EMEP;

c) A prié le CMEI et l'Équipe spéciale de poursuivre leurs travaux sur les analyses d'incertitude en appliquant des techniques telles que l'analyse de la propagation des erreurs, ainsi que sur l'examen des distorsions;

d) A invité le CMEI et l'Équipe spéciale à étudier de façon plus approfondie l'accroissement urbain des particules et le titrage et les effets de l'ozone dans les villes, en collaboration avec des experts nationaux;

e) S'est félicité des dispositions prises pour organiser un atelier sur les mesures de caractère non technique du 7 au 9 décembre 2005 à Göteborg (Suède);

f) A appelé l'attention de l'Organe exécutif sur la proposition de l'Équipe spéciale tendant à élaborer un plan d'action pour faire participer les pays de l'EOCAC à ces travaux;

g) A invité l'Organe exécutif à exhorter toutes les Parties et les organes relevant de la Convention compétents à fournir les données nécessaires aux modèles d'évaluation intégrée;

h) Est convenu de reprendre l'examen du projet de budget du CMEI au titre du point relatif aux questions financières et budgétaires.

G. Émissions

45. Mme K. RYPDAL (Norvège), Présidente de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, a rendu compte des travaux de l'Équipe, notamment des résultats de ses réunions tenues à Pallanza (Italie) les 19 et 20 octobre 2004 et à Copenhague les 6 et 7 juin 2005, et a présenté des propositions concernant un programme d'examen et d'amélioration des inventaires des émissions (EB.AIR/GE.1/2005/7).

46. Mme TARRASON a fait le point sur la notification des données d'émission et les résultats du cycle 2005 de notification (EB.AIR/GE.1/2005/8). Si la ponctualité et l'utilisation des formats corrects s'étaient améliorées, il subsistait des problèmes au niveau de l'exhaustivité et de la cohérence des données relatives aux POP, aux métaux lourds et aux particules. S'agissant des émissions provenant des combustibles, toutes les Parties, hormis une seule, ont communiqué des données sur les «combustibles consommés» plutôt que sur les «combustibles vendus». Mme Tarrason a souligné qu'il fallait réviser les Directives, encore que l'utilisation de rubriques pour mémoire ait permis de repérer facilement les différences au niveau des totaux nationaux. La révision des Directives pour la communication des données d'émission que l'Équipe spéciale prévoyait d'entreprendre serait coordonnée avec la révision de la Directive européenne sur les plafonds d'émission nationaux (Directive NEC).

47. Le secrétariat a présenté un projet de décision sur la notification des données d'émission au titre du Protocole relatif aux métaux lourds, du Protocole relatifs aux POP et du Protocole de Göteborg (EB.AIR/GE.1/2005/8, annexe I) pour examen par l'Organe directeur et un projet de décision que l'Organe directeur transmettrait à l'Organe exécutif (EB.AIR/GE.1/2005/8, annexe II).

48. L'Organe directeur:

a) A pris note des résultats et conclusions de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, a remercié la Norvège d'assurer la direction de l'Équipe spéciale et à l'AEE de son appui et s'est félicité de la proposition de la Suède de coprésider l'Équipe spéciale;

b) A salué les progrès accomplis par le CSM-O, le CSM-E, le CCQC, le CMEI et l'Équipe spéciale dans leurs travaux sur les inventaires et les projections des émissions et a remercié l'AEE et son Centre thématique sur la pollution atmosphérique et les changements climatiques pour leur collaboration;

c) A pris note de la prochaine réunion de l'Équipe spéciale prévue à Rovaniemi (Finlande) du 19 au 21 octobre 2005, qui sera précédée d'un atelier à l'intention des pays de l'EOCAC sur le renforcement des capacités en matière d'inventaire des émissions atmosphériques (17 et 18 octobre 2005) et d'un atelier scientifique sur les POP et les métaux lourds (18 et 19 octobre 2005);

d) A encouragé les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à présenter leur rapport au cours du prochain cycle de notification (pour la date limite du 15 février 2006) et conformément à la version révisée des Directives pour la communication des données d'émission;

e) A insisté une fois de plus sur le fait qu'il importait de notifier les émissions de POP, de métaux lourds et de particules;

f) S'est félicité des dispositions prévues pour réviser les Directives pour la communication des données d'émission et a approuvé le calendrier proposé à cet effet;

g) A rappelé qu'il importait de mettre à jour le Guide EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions atmosphériques et a prié les Parties de soutenir cette activité;

h) S'est félicité du projet de méthodes et de procédures pour l'examen des inventaires des émissions et a décidé d'en soumettre le texte à l'Organe exécutif pour examen;

i) A salué les travaux accomplis jusque-là pour l'examen des données d'émission et de la priorité qu'il était prévu d'accorder aux particules en 2006 et a invité les Parties à participer à l'examen centralisé expérimental qu'il était prévu de réaliser, et ce en désignant des examinateurs et en communiquant leurs données d'émission et des rapports d'inventaire instructifs;

j) A prié instamment les Parties d'élaborer leurs rapports d'inventaires conformément au modèle que mettra au point l'Équipe spéciale;

k) A invité l'Équipe spéciale à étudier la question des incertitudes de façon systématique à moyen terme;

l) A adopté le projet de décision sur la communication des données d'émission en application du Protocole relatif aux métaux lourds, du Protocole relatif aux POP et du Protocole de Göteborg, tel qu'il est reproduit à l'annexe I du document EB.AIR/GE.1/2005/8;

m) A invité l'Organe exécutif à adopter le projet de décision sur la communication des données d'émission en application du Protocole relatif aux métaux lourds, du Protocole relatif aux POP et du Protocole de Göteborg, tel qu'il est reproduit à l'annexe II du document EB.AIR/GE.1/2005/8.

H. Pollution atmosphérique à l'échelle de l'hémisphère

49. M. A. ZUBER (Communauté européenne) et M. T. KEATING (États-Unis), Coprésidents de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique de la pollution atmosphérique, ont présenté les résultats de la première réunion de l'Équipe spéciale tenue du 1er au 3 juin à Bruxelles (EB.AIR/GE.1/2005/12). Tous les exposés qui avaient été présentés à cette réunion pouvaient être consultés sur le site www.htap.org. M. Zuber a invité les Parties à désigner des experts

supplémentaires pour l'Équipe spéciale. Il a mentionné aussi une liste d'activités susceptibles de contribuer aux travaux de l'Équipe spéciale et a insisté sur l'importance d'une ouverture des activités au-delà du champ de la Convention. M. Keating a relevé que la participation de pays situés hors de la région de la CEE avait été très bonne et a présenté les travaux que l'Équipe spéciale prévoyait de mener à l'avenir.

50. Dans le débat qui a suivi, les participants ont insisté sur la nécessité d'harmoniser les plans de travail de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et de l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques. Ils ont noté la bonne entente qui existait entre les Coprésidents de l'Équipe spéciale et les centres de l'EMEP au sujet de la division du travail et de l'apport mutuel aux activités des uns et des autres. De l'avis de certains participants, l'Équipe spéciale devrait étudier la pollution dans la région arctique. L'Organe directeur est convenu de la nécessité d'un plan de travail plus concret mentionnant les résultats qui pourraient être exploités par d'autres organes et centres. Il a indiqué que l'on devait certes étudier tous les polluants pouvant faire l'objet d'un transport intercontinental, mais qu'il fallait s'attacher dans l'immédiat à communiquer les éléments nécessaires au réexamen du Protocole de Göteborg.

51. Le CSM-O a renseigné sur la modélisation de la pollution atmosphérique à l'échelle de l'hémisphère ainsi que sur les travaux prévus. Le CCQC a donné un bref aperçu des observations à l'échelle hémisphérique, en indiquant qu'il fallait utiliser les observations au sol et les données satellitaires nationales.

52. L'Organe directeur:

a) A remercié les Parties chefs de file de leurs efforts, a salué les travaux accomplis par l'Équipe spéciale et a pris note des résultats de sa première réunion;

b) A prié les Coprésidents de l'Équipe spéciale d'élaborer un plan de travail plus détaillé comprenant un calendrier de résultats et a présenté ce document au Bureau de l'Organe directeur pour examen;

c) A invité les Coprésidents de l'Équipe spéciale à établir un résumé succinct des travaux de la première réunion sous la forme d'un document informel pour la vingt-troisième session de l'Organe exécutif;

d) A prié l'Équipe spéciale d'examiner tous les polluants qui ont fait l'objet d'un transport intercontinental, mais a confirmé que l'ozone était un polluant prioritaire étant donné que le Protocole de Göteborg devait être réexaminé prochainement;

e) A pris note de la pertinence des travaux de l'Équipe spéciale eu égard aux niveaux de la pollution atmosphérique de fond en Europe, facteur qui pourrait influer sur le réexamen des protocoles relatifs à la Convention;

f) S'est félicité de l'état d'avancement des travaux menés à bien par les centres pour modéliser la pollution atmosphérique à l'échelle de l'hémisphère.

V. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS ET PROGRAMMES, Y COMPRIS LA COMMISSION EUROPÉENNE ET SON PROGRAMME CAFE, L'AEE, L'OMM, LE PNUE, LES COMMISSIONS DE PROTECTION DU MILIEU MARIN, L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) ET LES PROGRAMMES NATIONAUX

53. Plusieurs organisations ont communiqué des informations sur l'état d'avancement de leurs activités dans les domaines considérés. L'OMM a renseigné sur son programme de Veille de l'atmosphère globale, sa coopération avec l'EMEP et le Programme international d'étude de la chimie de l'atmosphère du globe, son futur plan stratégique, ses stages de formation et ses derniers manuels et rapports. L'AEE a mentionné ses publications récentes et à venir et a fait observer que sa coopération avec les organes relevant de la Convention avait été fructueuse, en faisant observer qu'en 2006 elle continuerait de coopérer avec l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, contribuerait au programme d'amélioration des inventaires et ferait valoir les liens avec les activités correspondantes de la Communauté européenne. Cette dernière a fait le bilan du programme CAFE, en soulignant que la stratégie thématique de la Commission européenne s'accompagnerait d'une proposition tendant à réviser la législation communautaire en vigueur relative à la qualité de l'air. Le Centre commun de recherche de la Commission européenne a rendu compte de la collaboration avec les centres de l'EMEP et les équipes spéciales de la modélisation, de l'analyse comparative des modèles et de la surveillance ainsi que d'autres activités intéressant l'EMEP.

54. La délégation canadienne a fait rapport sur des activités pertinentes dans le domaine des orientations, de la réglementation et des évaluations ainsi que des activités de surveillance et de modélisation de la pollution atmosphérique. Les États-Unis ont communiqué des informations actualisées sur leur réglementation en matière de salubrité de l'air, l'évaluation des émissions dans le cadre du programme NARSTO, l'élaboration d'un inventaire des émissions de soufre provenant de sources marines, la gestion des écosystèmes, des campagnes d'observation sur le terrain de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et la construction de modèles de la pollution.

55. La délégation suédoise a appelé l'attention sur la mise en œuvre de l'initiative internationale sur l'azote en Europe par le biais du programme COST (Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique) de la Fondation européenne de la science (www.cost729.org).

56. L'Organe directeur a pris note des informations présentées par d'autres organisations et programmes, s'est félicité de la coopération fructueuse avec ceux-ci, a exprimé sa gratitude pour les contributions apportées à l'EMEP et à la Convention et a souligné qu'il était important de poursuivre cette coopération.

VI. PLAN DE TRAVAIL POUR 2006

57. Le secrétariat a présenté le projet de plan de travail pour 2006 (EB.AIR/GE.1/2005/10), établi en fonction des priorités que l'Organe exécutif avait arrêtées dans ses plans de travail récents, ainsi que les contributions des équipes spéciales et des centres.

58. Les délégations et les centres ont proposé des modifications au plan de travail et l'Organe directeur a accepté les changements proposés.

59. L'Organe directeur a adopté son projet de plan de travail pour 2006 présenté dans le document EB.AIR/GE.1/2005/10, tel que modifié, et a demandé au secrétariat d'incorporer les modifications nécessaires et de soumettre le texte final à l'Organe exécutif pour examen.

VII. QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

60. Le secrétariat a présenté la note sur les questions financières et budgétaires (EB.AIR/GE.1/2005/11) informant l'Organe directeur de l'état des contributions. Un tableau mis à jour sur les contributions a été distribué au cours de la session. Cette note reproduisait également le projet de budget pour 2006, établi conformément aux décisions du Bureau et à la décision de l'Organe exécutif concernant le montant global du budget pour la période 2004-2006. Le secrétariat a appelé l'attention sur la version révisée de l'annexe du Protocole EMEP et sur la version révisée 2006 du barème des contributions obligatoires à l'EMEP fondée sur le barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2004, comme l'avait demandé l'Organe exécutif à sa vingt-deuxième session (ECE/EB.AIR/83, par. 89 f)). Le secrétariat a appelé également l'attention sur les questions liées aux projets de décision.

61. La délégation de la Communauté européenne a appelé l'attention sur le plafond imposé par la Commission européenne aux contributions financières à apporter aux activités internationales et a demandé que le barème des contributions à l'EMEP pour 2006 présenté au tableau 4 du document EB.AIR/GE.1/2005/11 soit révisé en conséquence.

62. La délégation allemande a formulé une réserve au sujet du calcul de sa contribution pour 2006 sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2004.

63. La délégation ukrainienne a rendu compte de l'état d'avancement des deux projets qui avaient été approuvés par l'Organe directeur de l'EMEP pour couvrir ses arriérés. Le projet relatif à la conception d'un modèle national d'évaluation de l'impact sur l'environnement des émissions de métaux lourds serait achevé au premier trimestre de 2006. L'Ukraine a dit avoir l'intention d'acquitter ses arriérés pour 2002, 2003 et 2004 et sa contribution pour 2005 en espèces.

64. L'Organe directeur:

a) A pris note de l'état des contributions au financement de l'EMEP présenté dans le document EB.AIR/GE.1/2005/11 et du complément d'information fourni par le secrétariat au cours de la session;

b) A approuvé l'utilisation des ressources par les centres de l'EMEP en 2004 telle qu'elle était présentée dans le tableau 2 du document EB.AIR/GE.1/2005/11;

c) A également approuvé la contribution en nature du Bélarus pour 2004;

d) A adopté le budget détaillé pour 2006 reproduit au tableau 3 du document EB.AIR/GE.1/2005/11;

e) A adopté aussi le projet de budget du CMEI pour 2006 présenté dans le rapport de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (EB.AIR/GE.1/2003/4, par. 59) et a accepté de maintenir au même niveau les budgets proposés pour 2007 et 2008;

f) A demandé au secrétariat de réviser le montant des contributions obligatoires des Parties pour 2006 figurant dans la dernière colonne du tableau 4 du document EB.AIR/GE.1/2005/11 afin de tenir compte du plafond imposé à la contribution de la Communauté européenne;

g) A recommandé que l'Organe exécutif adopte les budgets de 2006 et le montant révisé des contributions;

h) A recommandé que l'Organe exécutif modifie le Protocole par l'adoption, conformément au paragraphe 3 de son article 4, de la version révisée de son annexe telle qu'elle figure dans l'annexe du document EB.AIR/GE.1/2005/11;

i) A demandé aux Parties au Protocole EMEP d'envisager d'apporter des contributions volontaires (en nature ou en espèces, par le biais du Fonds d'affectation spéciale) afin que les activités, en particulier les tâches difficiles qu'il faudrait mener en 2006 pour préparer le réexamen des protocoles, y compris les travaux concernant les modèles d'évaluation intégrée, puissent être menées à bien comme prévu dans le plan de travail;

j) A invité toutes les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à régler le montant de leur contribution pour 2005 dans les meilleurs délais;

k) A invité toutes les Parties à acquitter sans retard leurs arriérés;

l) A pris note de l'état d'avancement de l'exécution du projet de construction d'un modèle national d'évaluation de l'impact sur l'environnement des émissions de métaux lourds qui avait été approuvé par le Bureau en 2001 en tant que contribution en nature de l'Ukraine afin de couvrir les arriérés de cette dernière pour 1992-1994 et a invité l'Ukraine à achever le projet aussitôt que possible, à en examiner les résultats avec le CSM-E et à faire rapport au Bureau à sa réunion du printemps 2006;

m) A pris note de l'élaboration du projet de création d'un site international de l'EMEP en tant que contribution en nature de l'Ukraine couvrant les arriérés de ce pays pour la période 1996-2001 et a invité l'Ukraine à entreprendre sans retard d'exécuter ce projet en coopération avec le CCQC et à soumettre un rapport sur les progrès accomplis au Bureau à sa réunion du printemps 2006.

VIII. ÉLECTION DU BUREAU

65. L'Organe directeur a réélu M. J. Schneider (Autriche) Président. Il a également réélu M. P. Grennfelt (Suède), M. J. Rea (Royaume-Uni), M. J. Santroch (République tchèque), Mme S. Vidic (Croatie), M. K. Wieringa (Pays-Bas) et Mme M. Wichmann-Fiebig (Allemagne) Vice-Présidents. Il a remercié M. S. Doytchinov (Italie) pour les travaux qu'il a accomplis en tant que Vice-Président au cours des années écoulées et a élu Mme Laurence Rouil (France) pour le remplacer. L'Organe directeur est convenu que son Bureau devrait inviter un membre du secrétariat du programme CAFE à assister à ses réunions en qualité d'observateur et a proposé que le Bureau invite M. Stefan Jacobi à sa prochaine réunion.

IX. QUESTIONS DIVERSES

66. L'Organe directeur a remercié M. Niels Heidam (Danemark) pour sa contribution aux travaux de l'EMEP au cours des années écoulées.

X. CLÔTURE DE LA VINGT-NEUVIÈME SESSION

67. En se fondant sur un plan d'ensemble informel du rapport présenté par le secrétariat, l'Organe directeur a adopté les principales décisions qui avaient été prises durant la session.

68. La trentième session de l'Organe directeur de l'EMEP est prévue du 4 au 6 septembre 2006.